

Réforme de la tarification des SSIAD – La comprendre et en appréhender les conséquences

Objectifs

La réforme de la tarification des SSIAD s'applique dès 2023. Les nouvelles règles de tarification qui prévoient le recours à une équation tarifaire impliquent des obligations nouvelles pour ces services tant en matière de transmission de données que de présentation budgétaire.

- Comprendre les nouvelles règles de tarification des SSIAD
- Comprendre et anticiper les nouvelles procédures budgétaires

Programme

- Les nouvelles règles de tarification
 - L'inversion de la logique tarifaire
 - La dotation globale de soins
 - Le forfait global de soins
 - Les frais de structure et de transports
 - Les interventions
 - Le mécanisme de convergence
 - Les financements complémentaires
 - La future dotation de coordination aide-soins
- Les nouvelles obligations des SSIAD
 - Les données à transmettre annuellement
 - Le cadre transitoire
 - La sanction
 - Le contrôle des données transmises
 - Le cadre budgétaire

Date(s) et lieu :

9 mai 2023 – 9h à 12h - Classe virtuelle

Durée :

1/2 journée – 3 heures

Tarif (hors repas) :

Adhérent : 125 € - Non adhérent : 200 €

Public(s), prérequis et modalités d'accès à la formation :

Directeurs de SSIAD, directeurs ou responsables administratifs et financier, comptables, contrôleurs de gestion, décideurs

Formation sans prérequis

Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, un micro et si possible une webcam (voire un casque si espace de travail partagé). Maîtriser les compétences numériques de base (navigation internet, messagerie)

Modalités et délais d'accès : voir CGV et bulletin d'inscription

Pour toutes les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante :

j.dupont@uriopss-grandest.fr

Méthodes pédagogiques :

Exposés théoriques

Support de vidéo projection remis aux participants

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation

Méthodes et modalités d'évaluation :

- Évaluation des acquis en cours de formation : questionnaire
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation : questionnaire de satisfaction

Intervenant :

Maxime CHOMETON

Conseiller technique Gestion-tarification, Uriopss Grand Est

Capacité maximum :

12 personnes

Nombre minimum de participants :

6 personnes

Spécificités de la formation à distance :

Moyens et méthodes pédagogiques :

Classe virtuelle de 3 heures, incluant des exercices d'application, des simulations ou des études de cas.

Moyen d'assistance technique lors des séquences de formation à distance :

Un contact sera adressé au participant afin de l'aider en cas de problèmes techniques lors de la connexion ou de l'utilisation des outils de formation à distance. Il est pour cela demandé de se connecter 15 min avant le début effectif de la classe virtuelle.

Modalités d'assistance pédagogique lors des séquences de formation à distance :

Des plages de questions-réponses sont prévues avec le formateur. Les difficultés rencontrées lors des travaux à réaliser entre les séquences de classe virtuelle seront discutées en début de séquence de classe virtuelle.